



Déclaratifs sociaux



SOMMAIRE

1

Les cotisations sociales

2

Le BRC

3

Le TR

4

La DADS

Les cotisations sociales

Qu'est-ce que l'URSSAF ?



Au service de notre protection sociale

Définition

C'est l'**Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales**

Son rôle

Elle est chargée de recouvrer les ressources de la **Sécurité Sociale** (cotisations Junior et étudiantes, CSG, CRDS, taxes diverses, assurance chômage, AGS, etc.)

Ses fonctions :

Immatriculation
et gestion des
cotisant-e-s

Encaissement
des
cotisations et
contributions

Réalisation
de contrôles

Gestion de
contentieux
(ensemble des
litiges et cas
particuliers)

Les cotisations sociales

Qu'est-ce que l'URSSAF ?

En Junior :

Notre statut et fonctionnement particuliers impliquent que nous déclarons les honoraires que nous rétribuons de manière un peu particulière : avec des **Bordereaux Récapitulatifs des Cotisations** (BRC).

Aujourd'hui, les entreprises ne fonctionnent plus avec des BRC mais sont toutes passées à la **Déclaration Sociale Nominative** (DSN). C'est pourquoi les Juniors ont souvent du mal à régler leurs problèmes avec l'URSSAF, qui n'a aucune connaissance sur leur cas particulier. Il faut donc appeler encore et encore ...

... jusqu'à tomber sur la bonne personne.



Les cotisations sociales

Quelques bases



Définition

Liée au Statut Dérogatoire des Junior-Entreprises : le calcul des cotisations dues ne se base pas sur les salaires arrondis, mais sur une **assiette des cotisations**.

- JINNOV **facture** un certain nombre de **JEH** entre **80 et 450 €**
- Elle **rétribue** le même nombre de JEH, mais au **maximum 300 €** par JEH
- Pour **chaque JEH rétribué**, elle paie un certain montant de cotisations, calculé avec certains taux, appliqués sur l'**assiette de cotisations**.

Les cotisations sociales

Le calcul



SMIC Horaire

Salaire Minimum
Interprofessionnel de
Croissance

11,27 € en 2023



Base URSSAF

4 x le SMIC Horaire

45,08 € en 2023

Pour **1 JEH** rétribué en **2023** :

Cotisations (étudiant) : $45,08 \times 17,01 \% = 7,67 \text{ €}$

Cotisations (JINNOV) : $45,08 \times 30,35 \% = 13,68 \text{ €}$

Les cotisations sociales

Le calcul : dernières remarques

Remarques

Pour **1 JEH** rétribué en **2023** :

Cotisations (étudiant·e) : $45,08 \times 17,01 \% = 7,67 \text{ €}$

Cotisations (JINNOV) : $45,08 \times 30,35 \% = 13,68 \text{ €}$

1. Le détail du calcul avec les différents taux se trouve directement sur le Bulletin de Versement (BV).
2. Contrairement à avant mars 2023, aujourd'hui, **ces montants ne changent pas**, même si le montant rétribué à l'intervenant varie. Ainsi, il ne faut pas hésiter à fixer le **montant du JEH au maximum** (450 €) lors de la facturation, pour payer **une part moins importante de cotisations** sur l'ensemble de l'étude !
3. On appelle **assiette des cotisations** le nombre de JEH rétribués sur la période multiplié par la base URSSAF.
4. Pour éviter la requalification des honoraires en salaires, la **rétribution annuelle maximale** par intervenant·e est de **75% du SMIC annuel** (soit 14 428€ en 2022, normalement on est large).

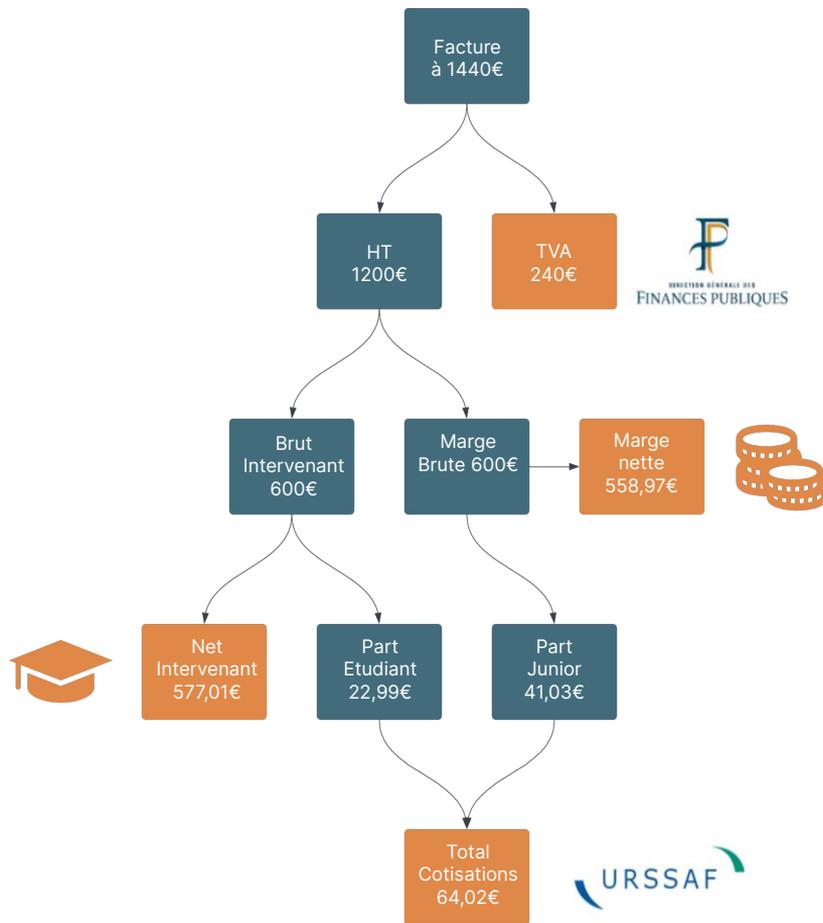


Les cotisations sociales

Le calcul : dernières remarques

Exemple

Facturation de 3
JEH à 400€ HT,
rétribués à 50%.



[Calculé avec les taux de 2023]

A close-up photograph of a person's hands working on a desk. The left hand is using a black calculator, while the right hand holds a magnifying glass over a document. The document shows several lines of text with monetary values in Euros. A stack of papers is visible in the background.

Bordereau Récapitulatif des Cotisations

83,10 €

20,00 €

13,11 €

51,89 €

325,00 €

Le Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC)

Définition et bases

Définition

Le **Bordereau Récapitulatif des Cotisations** est un déclaratif qui permet de déclarer et payer les charges sociales auprès de l'URSSAF.



Quand ?

→ Mensuel, avant le 15 du mois M+1.



Où ?

→ Le BRC est à déclarer et payer sur le site de l'**URSSAF**.



Quoi ?

→ On déclare la somme des multiplications des différents taux par l'**assiette de cotisation** du mois concerné.

Le Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC)

Réaliser la déclaration

Cotisations pour la période de Mars 2023

Effectif au dernier jour de la période [rouge] Effectif rémunéré pour la période [rouge]

Pas de télédéclaration enregistrée pour cette période.
échéance de saisie au 17/04/2023 à 07:00

Pas de télépaiement enregistré.
échéance de saisie au 17/04/2023 à 07:00

Codes types de personnel Ajouter Supprimer

Codes	Catégories de salariés	Effectifs	Salaires arrondis (€)	Taux (%)	Cotisations arrondies (€)
027D	CONTRIB. ORG. SYNDIC.	0	[jaune]	0.016	0
100A	RG CAS GENERAL - ACCIDENT DU TRAVAIL		[jaune]	[bleu]	0
100D	RG CAS GENERAL - BASE DEPLAFONNEE		[jaune]	13.05	0
100P	RG CAS GENERAL - BASE PLAFONNEE		[jaune]	15.45	0
260D	CSG CRDS REGIME GENERAL - BASE	0	[jaune]	9.70	0

1. Site de l'URSSAF > Déclarer des cotisations
2. Retirer les lignes inutiles
3. Remplir les effectifs [rouge]
4. Remplir les "salaires arrondis" [jaune]



Double contrôle

Pensez à vérifier les montants avec le compte 431 en compta !

(On y revient plus tard)

Le Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC)

Réaliser la déclaration : Les effectifs

Cotisations pour la période de Mars 2023

Effectif au dernier jour de la période Effectif rémunéré pour la période

Pas de télédéclaration enregistrée pour cette période.
échéance de saisie au 17/04/2023 à 07:00
Pas de télépaiement enregistré,
échéance de saisie au 17/04/2023 à 07:00

Codes types de personnel Ajouter Supprimer

Codes	Catégories de salariés	Effectifs	Salaires arrondis (€)	Taux (%)	Cotisations arrondies (€)
027D	CONTRIB. ORG. SYNDIC.	0		0.016	0
100A	RG CAS GENERAL - ACCIDENT DU TRAVAIL				0
100D	RG CAS GENERAL - BASE DEPLAFONNEE			13.05	0
100P	RG CAS GENERAL - BASE PLAFONNEE			15.45	0
260D	CSG CRDS REGIME GENERAL - BASE			9.70	0

Colonne "Effectifs" → Reste à 0.

Effectif au dernier jour de la période :

→ 1 si il y a eu des rétributions sur la période, 0 sinon.

Effectif rémunéré pour la période :

→ Nombre d'intervenant·e·s **différent·e·s** rétribué·e·s sur la période.



La CNJE met à disposition un tutoriel complet et détaillé, disponible dans le dossier "Tutoriels" du drive, ou directement sur Kiwi.



Tableau Récapitulatif

Le Tableau Récapitulatif (TR)

Définition et bases

Définition

Le **Tableau Récapitulatif** est un déclaratif qui permet de récapituler les cotisations sur l'année civile et de régulariser les éventuelles erreurs.



Quand ?

→ Annuel, avant le 31 janvier de l'année N+1.



Où ?

→ Le TR est à déclarer et payer sur le site de l'**URSSAF**.



Quoi ?

→ On déclare plus ou moins de la même manière qu'un BRC mais sur 1 an au lieu d'un mois.

Le Tableau Récapitulatif (TR)

Le concept



Si **A > B** : régulariser auprès de l'URSSAF

Si **A < B** : Crédit en notre faveur



La CNJE met à disposition un tutoriel complet et détaillé, disponible dans le dossier "Tutoriels" du drive, ou directement sur Kiwi.

A close-up, slightly blurred photograph of a person's hands working at a desk. The person is wearing a dark suit jacket. Their right hand is positioned over a calculator, and their left hand is holding a pen over a document. The desk is cluttered with papers, including one with a colorful bar chart. The lighting is warm and focused on the hands and the central text.

**Déclaration
annuelle des
Données Sociales**

La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS)

Définition et bases

Définition

La **Déclaration Annuelle des Données Sociales** est un déclaratif qui permet de déclarer tou-te-s nos intervenant-e-s ayant touché un BV sur l'année civile à l'URSSAF.



Quand ?

→ Tous les ans entre le 1er Janvier et le 31 Janvier.



Où ?

→ La DADS est à déclarer sur le site **net-entreprises**, en même temps que la DAS2.



Quoi ?

→ On y déclare tou-te-s les intervenant-e-s qui ont été rétribué-e-s sur l'année (comme le dit très bien la définition en fait).

La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS)

Contrôle de la DADS

1. Reprendre **tous les BV** du TS avec les **pièces comptables**.
2. Contrôler la base brute annuelle avec le **Grand Livre du 6226**. Contrôler l'assiette de cotisation en ayant le **nombre de JEH** versés sur l'année.
3. Archiver le **tableau récapitulatif** fourni à la fin de la déclaration.



Attention à bien conserver sur l'année les numéros de sécurité sociale des intervenant-e-s, leur date, commune et pays de naissance, leur nationalité et leur adresse fiscale. Ce sont des informations qui sont demandées lors de la DADS.



La CNJE met à disposition un tutoriel complet et détaillé, disponible dans le dossier "Tutoriels" du drive, ou directement sur Kiwi.

Des questions ?

